



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023
DELIBERATION N° 6

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 22
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille-vingt-trois, le 7 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 31 août 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – M. EVENE-MATEO – J. DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – S. DARRIGUES – JM GUTIERREZ – JP CAZAUX – C. DUPIN – JP ALPHA – X. BAYLAC – C. DUFOUR – E. DEITIEUX – C. DOS SANTOS – J. WEBER – S. PUYO - D. LAVIGNE – MA THEBAUD – J. RANCE – F. BILLARD

Membres représentés par pouvoir :

H. ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Dominique LAVIGNE
B. GERY donne pouvoir à Madame Monia EVENE-MATEO
A. VALETTE donne pouvoir à C. DOS-SANTOS
M. BECRET donne pouvoir à MA THEBAUD
C. MARTIN donne pouvoir à C. BILLARD
A. DARTIGUES donne pouvoir à JP ALPHA

Membre absent n'ayant pas donné procuration

J. DARRIGADE

Secrétaire de séance : JM GUTIERREZ

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022, il a été désigné pour représenter la commune de Boucau au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Pays Basque Aménagement.

Or, il précise avoir également été nommé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la représenter au sein de l'assemblée spéciale et du conseil d'administration de la SPL.

A ce titre, et afin d'éviter toute équivoque dans l'exercice des fonctions au sein de l'assemblée spéciale et du conseil d'administration de la SPL, il convient de désigner un autre élu municipal pour représenter la commune de Boucau au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Pays Basque Aménagement

Ainsi, il propose de désigner Monsieur Gilles LASSABE.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Procède à la désignation de Monsieur Gilles LASSABE en tant que représentant de la commune à l'assemblée spéciale de la société publique locale (SPL) Pays Basque Aménagement.

Pour extrait certifié conforme.
Boucau, le 8/09/23
Le Maire,



Objet : Désignation
de l'élu
représentant la
commune de
Boucau au sein de
l'assemblée
spéciale de la
Société Publique
Locale Pays
Basque
Aménagement

Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le